



CIR-13
3^e édition
le 1^{er} février 1992

Gestion du spectre

Circulaire d'information sur les radiocommunications

Tableau des fréquences d'émission du service mobile maritime dans la bande 156-174 MHz

Les circulaires d'information sur les radiocommunications sont publiées dans le but de renseigner ceux qui sont occupés activement des radiocommunications au Canada. Des modifications peuvent être effectuées sans avertissement. Il est donc conseillé aux intéressés qui veulent d'autres renseignements de communiquer avec le plus proche bureau de district d'Industrie Canada. Bien que toutes les mesures possibles aient été prises pour assurer l'exactitude des renseignements contenus dans la présente circulaire, il n'est pas possible de l'attester expressément ou tacitement. De plus, les dites circulaires n'ont aucun statut légal. Toute personne intéressée peut obtenir des exemplaires supplémentaires de la présente circulaire ou de toute autre circulaire d'information traitant des radiocommunications de n'importe quel bureau du Ministère.

Les intéressés désireux de faire parvenir leurs observations ou propositions peuvent les adresser

Industrie Canada
Direction générale de la Réglementation
des radiocommunications
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

À l'attention de la DOSP

Tableau des fréquences d'émission du service mobile maritime dans la bande 156-174 MHz

CIR-13

Numéros des voies	Fréquences d'émission (MHz)		Nature du service					Genre de trafic		Zone d'exploitation	Remarques et observations
	Stations de navire	Stations côtières	Entre navires	Navire-terre	Commercial	Non commercial	Sécurité	Mouvement des navires	Correspondance publique		
01	156,050	160,650							X	CP	
02	156,100	160,700							X	CP	
03	156,150	160,750							X	CP	
04A	156,200	156,200	X	X						CP	Recherche et sauvetage de la Garde côtière canadienne.
04A	156,200	156,200	X	X	X					CE	Réservée pour les opérations de pêche.
05A	156,250	156,250						X			
06	156,300	-----	X		X	X	X			Toutes les régions	Peut servir aux communications de recherche et sauvetage entre les navires et les aéronefs.
07A	156,350	156,350	X	X	X					Toutes les régions	
08	156,400	-----	X		X					CO, CE	Aussi affectée aux opérations dans les environs du lac Winnipeg.
09	156,450	156,450	X	X	X	X		X		AS	Peut servir aux communications avec les aéronefs et les hélicoptères au cours d'opérations consacrées principalement au soutien maritime.

CE (côte est) : régions TL, AS, GL et Arctique est sont comprises
 TL : Terre-Neuve et Labrador
 AS : côte de l'Atlantique, golfe du Saint-Laurent et fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal inclusivement
 GL : Grands Lacs (y compris le fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal)

CO (côte ouest) : côte du Pacifique, Arctique ouest et bassin hydrographique de l'Athabasca-Mackenzie
 CP : côte du Pacifique
 Toutes les régions : côtes est et ouest comprises

Tableau des fréquences d'émission du service mobile maritime dans la bande 156-174 MHz

CIR-13

Numéros des voies	Fréquences d'émission (MHz)		Nature du service					Genre de trafic		Zone d'exploitation	Remarques et observations
	Stations de navire	Stations côtières	Entre navires	Navire-terre	Commercial	Non commercial	Sécurité	Mouvement des navires	Correspondance publique		
10	156,500	156,500	X	X	X	X	X	X		AS, GL	Peut également servir aux communications avec les aéronefs participant à des opérations coordonnées de recherche et sauvetage et aux opérations antipollution.
11	156,550	156,550	X	X	X	X		X		CP, AS, GL	Sert aussi à des fins de pilotage.
12	156,600	156,600	X	X	X	X		X		CO, AS, GL	Réservée aux opérations portuaires et à l'information et messages pour pilotes.
13	156,650	156,650	X		X	X		X		Toutes les régions	Réservée aux communications de navigation entre passerelles.
14	156,700	156,700	X	X	X	X		X		AS, GL	Réservée aux opérations portuaires et à l'information et messages pour pilotes.
15	156,750	156,750	X	X	X	X		X		Toutes les régions	Toutes les opérations sont limitées à une puissance maximale de 1 watt. Peut également servir aux communications à bord.
16	156,800	156,800	Voie internationale de détresse, de sécurité et d'appel.							Toutes les régions	
17	156,850	156,850	X	X	X	X		X		Toutes les régions	Toutes les opérations sont limitées à une puissance maximale de 1 watt. Peut également servir aux communications à bord.

CE (côte est) : régions TL, AS, GL et Arctique est sont comprises
 TL : Terre-Neuve et Labrador
 AS : côte de l'Atlantique, golfe du Saint-Laurent et fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal inclusivement
 GL : Grands Lacs (y compris le fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal)

CO (côte ouest) : côte du Pacifique, Arctique ouest et bassin hydrographique de l'Athabasca-Mackenzie
 CP : côte du Pacifique
 Toutes les régions : côtes est et ouest comprises

Tableau des fréquences d'émission du service mobile maritime dans la bande 156-174 MHz

CIR-13

Numéros des voies	Fréquences d'émission (MHz)		Nature du service					Genre de trafic		Zone d'exploitation	Remarques et observations
	Stations de navire	Stations côtières	Entre navires	Navire-terre	Commercial	Non commercial	Sécurité	Mouvement des navires	Correspondance publique		
18A	156,900	156,900	X	X	X					Toutes les régions	Remorquage sur la côte du Pacifique.
19A	156,950	156,950	X	X						Toutes les régions sauf CP	Réservée à la Garde côtière canadienne.
19A	156,950	156,950	X	X						CP	Agences du gouvernement.
20	157,000	161,600		X			X	X		Toutes les régions	Réservée aux opérations portuaires avec puissance maximale de 1 watt.
21A	157,050	157,050	X	X						Toutes les régions	Réservée à la Garde côtière canadienne.
21B	-----	161,650					X			Toutes les régions	Service de radiodiffusions maritimes continues (RMC).
22A	157,100	157,100	X	X	X	X				Toutes les régions	Réservée aux communications entre la Garde côtière canadienne et les stations autres que celles de la Garde côtière.
23	157,150	161,750		X					X	CP	Aussi dans les eaux intérieures de la Colombie-Britannique et du Yukon.
24	157,200	161,800		X					X	Toutes les régions	
25	157,250	161,850		X					X	CP	Aussi affectée aux opérations dans les environs du lac Winnipeg.

CE (côte est) : régions TL, AS, GL et Arctique est sont comprises
 TL : Terre-Neuve et Labrador
 AS : côte de l'Atlantique, golfe du Saint-Laurent et fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal inclusivement
 GL : Grands Lacs (y compris le fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal)

CO (côte ouest) : côte du Pacifique, Arctique ouest et bassin hydrographique de l'Athabasca-Mackenzie
 CP : côte du Pacifique
 Toutes les régions : côtes est et ouest comprises

Tableau des fréquences d'émission du service mobile maritime dans la bande 156-174 MHz

CIR-13

Numéros des voies	Fréquences d'émission (MHz)		Nature du service					Genre de trafic		Zone d'exploitation	Remarques et observations	
	Stations de navire	Stations côtières	Entre navires	Navire-terre	Commercial	Non commercial	Sécurité	Mouvement des navires	Correspondance publique			
25B	-----	161,850						X			AS	Service de radiodiffusions maritimes continues (RMC).
26	157,300	161,900		X				X		X	Toutes les régions	
27	157,350	161,950		X						X	AS, GL, CP	
28	157,400	162,000		X				X		X	CP	
28B	-----	162,000									AS	Service de radiodiffusions maritimes continues (RMC).
60	156,025	160,625		X						X	CP	
61A	156,075	156,075	X	X							CP	Réservée à la Garde côtière canadienne.
61A	156,075	156,075	X	X	X						CE	Réservée pour les opérations de pêche.
62A	156,125	156,125	X	X							CP	Réservée à la Garde côtière canadienne.
62A	156,125	156,125	X	X	X						CE	Réservée pour les opérations de pêche.
64	156,225	160,825		X						X	CP	
64A	156,225	156,225	X	X	X						CE	Réservée pour les opérations de pêche.

CE (côte est) : régions TL, AS, GL et Arctique est sont comprises
 TL : Terre-Neuve et Labrador
 AS : côte de l'Atlantique, golfe du Saint-Laurent et fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal inclusivement
 GL : Grands Lacs (y compris le fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal)

CO (côte ouest) : côte du Pacifique, Arctique ouest et bassin hydrographique de l'Athabasca-Mackenzie
 CP : côte du Pacifique
 Toutes les régions : côtes est et ouest comprises

Tableau des fréquences d'émission du service mobile maritime dans la bande 156-174 MHz

CIR-13

Numéros des voies	Fréquences d'émission (MHz)		Nature du service					Genre de trafic		Zone d'exploitation	Remarques et observations
	Stations de navire	Stations côtières	Entre navires	Navire-terre	Commercial	Non commercial	Sécurité	Mouvement des navires	Correspondance publique		
65A	156,275	156,275	X	X	X	X	X				Opérations de recherche et sauvetage et opérations antipollution sur les Grands Lacs. Remorquage sur la côte du Pacifique. Opérations portuaires seulement sur le fleuve Saint-Laurent avec une puissance maximale de 1 watt. Navigation de plaisance sur les eaux intérieures de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba (excluant le lac Winnipeg et la rivière Rouge).
66A	156,325	156,325	X	X	X	X	X	X			Réservée aux opérations portuaires sur le fleuve Saint-Laurent et dans les Grands Lacs, avec une puissance maximale de 1 watt.
67	156,375	156,375	X	X	X					CE	Réservée pour les opérations de pêche.
67	156,375	156,375	X	X	X	X	X			Toutes les régions sauf CE	Peut également servir aux communications avec les aéronefs participant à des opérations coordonnées de recherche et sauvetage et aux opérations antipollution.
68	156,425	156,425	X	X		X				Toutes les régions	Ports de plaisance et clubs nautiques.

CE (côte est) : régions TL, AS, GL et Arctique est sont comprises
 TL : Terre-Neuve et Labrador
 AS : côte de l'Atlantique, golfe du Saint-Laurent et fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal inclusivement
 GL : Grands Lacs (y compris le fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal)

CO (côte ouest) : côte du Pacifique, Arctique ouest et bassin hydrographique de l'Athabasca-Mackenzie
 CP : côte du Pacifique
 Toutes les régions : côtes est et ouest comprises

Tableau des fréquences d'émission du service mobile maritime dans la bande 156-174 MHz

CIR-13

Numéros des voies	Fréquences d'émission (MHz)		Nature du service					Genre de trafic		Zone d'exploitation	Remarques et observations
	Stations de navire	Stations côtières	Entre navires	Navire-terre	Commercial	Non commercial	Sécurité	Mouvement des navires	Correspondance publique		
69	156,475	156,475	X	X	X	X				Toutes les régions sauf CE	
69	156,475	156,475	X	X	X					CE	Réservée pour les opérations de pêche.
70	156,525	156,525	Appel sélectif numérique aux fins de détresse, de sécurité et d'appel.								
71	156,575	156,575	X	X	X	X	X	X		CP	
71	156,575	156,575	X	X		X					Réservée aux ports de plaisance et clubs nautiques sur la côte est et le lac Winnipeg.
72	156,625	-----	X		X	X				CE, CP	Peut servir aux communications avec des aéronefs et des hélicoptères au cours d'opérations consacrées principalement au soutien maritime.
73	156,675	156,675	X	X	X					CE	Réservée pour les opérations de pêche.
73	156,675	156,675	X	X	X	X	X			Toutes les régions sauf CE	Peut également servir aux communications avec les aéronefs participant à des opérations coordonnées de recherche et sauvetage et aux opérations antipollution.
74	156,725	156,725	X	X	X	X		X		CE, CP	

CE (côte est) : régions TL, AS, GL et Arctique est sont comprises
 TL : Terre-Neuve et Labrador
 AS : côte de l'Atlantique, golfe du Saint-Laurent et fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal inclusivement
 GL : Grands Lacs (y compris le fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal)

CO (côte ouest) : côte du Pacifique, Arctique ouest et bassin hydrographique de l'Athabasca-Mackenzie
 CP : côte du Pacifique
 Toutes les régions : côtes est et ouest comprises

Tableau des fréquences d'émission du service mobile maritime dans la bande 156-174 MHz

CIR-13

Numéros des voies	Fréquences d'émission (MHz)		Nature du service					Genre de trafic		Zone d'exploitation	Remarques et observations
	Stations de navire	Stations côtières	Entre navires	Navire-terre	Commercial	Non commercial	Sécurité	Mouvement des navires	Correspondance publique		
75	Ne peut être utilisée - Bande de garde de la voie 16										
76	Ne peut être utilisée - Bande de garde de la voie 16										
77	156,875	156,875	X	X			X	X			Pilotage sur la côte du Pacifique. Réservée aux opérations portuaires sur le fleuve Saint-Laurent et dans les Grands Lacs, avec une puissance maximale de 1 watt.
78A	156,925	156,925	X	X	X					CE, CP	
79A	156,975	156,975	X	X	X					CE, CP	
80A	157,025	157,025	X	X	X					CE, CP	
81A	157,075	157,075	X	X							Réservée à la Garde côtière canadienne sur le fleuve Saint-Laurent et dans les Grands Lacs.
81A	157,075	157,075	X	X			X			CP	Opérations antipollution de la Garde côtière canadienne.
82A	157,125	157,125	X	X			X			CP	Réservée à la Garde côtière canadienne.
82A	157,125	157,125	X	X							Réservée à la Garde côtière canadienne sur le fleuve Saint-Laurent et dans les Grands Lacs.

CE (côte est) : régions TL, AS, GL et Arctique est sont comprises
 TL : Terre-Neuve et Labrador
 AS : côte de l'Atlantique, golfe du Saint-Laurent et fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal inclusivement
 GL : Grands Lacs (y compris le fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal)

CO (côte ouest) : côte du Pacifique, Arctique ouest et bassin hydrographique de l'Athabasca-Mackenzie
 CP : côte du Pacifique
 Toutes les régions : côtes est et ouest comprises

Tableau des fréquences d'émission du service mobile maritime dans la bande 156-174 MHz

CIR-13

Numéros des voies	Fréquences d'émission (MHz)		Nature du service					Genre de trafic		Zone d'exploitation	Remarques et observations
	Stations de navire	Stations côtières	Entre navires	Navire-terre	Commercial	Non commercial	Sécurité	Mouvement des navires	Correspondance publique		
83	157,175	161,775		X			X			CP	Réservée à la Garde côtière canadienne.
83A	157,175	157,175	X	X						CE	Garde côtière canadienne et autres organismes gouvernementaux.
83B	-----	161,775					X			AS, GL	Service de radiodiffusions maritimes continues (RMC).
84	157,225	161,825		X					X	CP	
85	157,275	161,875		X					X	AS, GL, TL	
86	157,325	161,925		X					X	CP	
87	157,375	161,975		X					X	AS, GL, TL	
88	157,425	162,025		X					X	AS, GL, TL	
WX1	-----	162,550					X			CE, CP	Service de radiodiffusions maritimes continues (RMC).
WX2	-----	162,400					X			CE, CP	Service de radiodiffusions maritimes continues (RMC).
WX3	-----	162,475					X			CE, CP	Service de radiodiffusions maritimes continues (RMC).

CE (côte est) : régions TL, AS, GL et Arctique est sont comprises
 TL : Terre-Neuve et Labrador
 AS : côte de l'Atlantique, golfe du Saint-Laurent et fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal inclusivement
 GL : Grands Lacs (y compris le fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal)

CO (côte ouest) : côte du Pacifique, Arctique ouest et bassin hydrographique de l'Athabasca-Mackenzie
 CP : côte du Pacifique
 Toutes les régions : côtes est et ouest comprises